

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Communautaire (reconvoqué) Du lundi 30 septembre 2024 à 17h30

- Désignation d'un secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON
- Adoption du PV du 17 juillet 2024

➤ Rapports annuels

1. Rapport relatif au prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport relatif au prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères (RPQS) pour l'année 2023.

Le conseil communautaire,

- Prend acte de la présentation du RPQS déchets pour l'année 2023 fourni en annexe de la présente délibération ;
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Débats :

-Monsieur Christian PAOLI demande si une réunion peut être réunie avec pour ordre du jour l'adhésion au SYVADEC.

-Le Président dit qu'il faut programmer une réunion de la commission à ce sujet, une date doit être fixée à la fin de cette réunion

-L'agent en charge de la prévention déchets fait un point sur la collecte des ordures ménagères de la saison estivale, le lavage des bacs est programmé pour le novembre, l'opération n'ayant pas pu avoir lieu cet été en raison des restrictions d'eau.

-Madame Angèle MANFREDI demande si le porte à porte pour le tri dans les lotissements ne peut être envisagé.

-Monsieur Philippe VITTORI répond que cela peut être envisagé sur la base du volontariat.

-Monsieur Esteban SALDANA dit que les collectivités reviennent sur le porte à porte car elles ont commencé par les villages ce qui coûte le plus cher.

- Monsieur Sébastien GUIDICIELLI dit qu'il faut essayer de trouver des économies et que la réunion sur la discussion concernant l'adhésion au SYVADEC doit avoir lieu.

-Monsieur Philippe VITTORI dit qu'il est difficile de gérer les incivilités.

-Monsieur Esteban SALDANA dit que sur le marché de Migliacciaru il n'y a pas assez de bacs.

-Monsieur François TIBERI dit que depuis que les communautés de communes existent, on devait faire des économies d'échelle mais ce n'est pas le cas. Le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités va être une catastrophe.

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoation

25 septembre 2024

Date d'affichage

1^{er} octobre 2024

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS) pour l'année 2023.

Le conseil communautaire,

- Prend acte de la présentation du RPQS relatif au service public d'assainissement non collectif pour l'année 2023 fourni en annexe de la présente délibération ;

-Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoication</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

➤ Finances/Fiscalité

3. Décision modificative du budget principal N°1 (opérations d'ordre budgétaire)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales
- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

-Vu la délibération n°1524 du 10 avril 2024 portant approbation du budget primitif de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu

-Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

-Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget principal 2024 de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu conformément au tableau ci-après :

Fonctionnement		Investissement	
<i>Dépenses Chapitre 014</i>		<i>Dépenses Chapitre 041</i>	
Article 73951	7 666€	Article 2313	114 185 €
<i>Dépenses Chapitre 011</i>		Article 2313	163 648 €
Article 61551	- 5614 €	Article 2188	25 702 €
<i>Dépenses Chapitre 042</i>		Article 2088	549 693 €
Article 6811	85 143 €	Article 21568	48 000 €
<i>Dépenses Chapitre 023</i>		Article 2158	8 604 €
Article 023	- 85 143 €	-	-
TOTAL	2 052 €	TOTAL	795 647 €
<i>Recettes</i>		<i>Recettes Chapitre 041</i>	
Article 002 <small>(intégration résultat SPANC)</small>	2 052 €	Article 238	114 185 €
-	-	Article 2031	163 648 €
-	-	Article 2031	25 702 €
-	-	Article 2031	549 693 €
-	-	Article 2031	48 000 €
-	-	Article 2031	8 604 €
-	-	<i>Recettes Chapitre 040</i>	
-	-	Article 28031	85 143 €
-	-	<i>Recettes Chapitre 021</i>	
-	-	Article 021	- 85 143 €
TOTAL	2 052 €	TOTAL	795 647 €

-Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoocation</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

➤ Commande publique

4. Autorisation de signature du marché

« Fourniture et/ou livraison de carburant pour les besoins de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ».

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique.

Rappel des faits : Le marché concerne Fourniture et/ou livraison de carburant pour les besoins de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu

L'appel d'offres ouvert a été lancé le 08 août 2024 avec remise des offres le 12 septembre 2024 à 12h00.

Le marché est alloti comme suit :

LOT 01 : Fourniture et la livraison de gazole sur le site de regroupement technique de la CCFC, lieu dit Agnatello, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

LOT 02 : Fourniture de carburant (Gasoil, SP 95 et GNR) et lavage des véhicules, paiement par cartes accréditives.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 8 réponses au présent appel d'offres comme suit :

Société	Adresse	Date et heure de réception du pli	Mode de réception du pli	Observation
TOTAL MARKETING FRANCE	562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 - NANTERRE	09/09/2024 à 11h23	Electronique	Lot 02
Capinielli Produits Pétroliers	29 Avenue du Président Paul Doumer 20220 - L'ILE ROUSSE	10/09/2024 à 15h09	Electronique	Lot 01
WEX EUROPE SERVICES	20 RUE CAMBON 75001 - PARIS	10/09/2024 à 15h15	Electronique	Lot 02
SA Canazzi	RN 193 20600 - BASTIA	11/09/2024 à 10h11	Electronique	Lot 01
VITO CORSE	Esplanade forum du Fango 20200 - BASTIA	11/09/2024 à 12h14	Electronique	Lot 02
HENRI FERRANDI	Parc d'Activité de Purettonne 20290 - BORGIO	11/09/2024 à 17h00	Electronique	Lot 01
Etablissement MARCEL FERRARI	RN 193 20600 - FURIANI	12/09/2024 à 10h50	Electronique	Lot 01
ENI France SARL	12 Avenue Tony Garnier 69367 - LYON CEDEX 07	12/09/2024 à 11h16	Electronique	Lot 02

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 septembre 2024 à 16h30 afin d'attribuer le marché.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHE

Fourniture et/ou livraison de carburant pour les besoins de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloti comme suit :

- **LOT 01 : Fourniture et la livraison de gazole sur le site de regroupement technique de la CCFC, lieu dit Agnatello, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO**
- **LOT 02 : Fourniture de carburant (Gasoil, SP 95 et GNR) et lavage des véhicules, paiement par cartes accréditives.**

Pour rappel le présent marché est un accord-cadre hybride :

- Lot 01 : accord-cadre attribué à plusieurs opérateurs économiques (maximum 3 titulaires). Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents
- Lot 02 : accord-cadre attribué à un seul opérateur économique qui donnera lieu à l'émission de bons de commande.

III – ECONOMIE GENERALE

L'appel d'offres ouvert a été lancé le 08 août 2024 avec remise des offres le 12 septembre 2024 à 12h00.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 8 réponses relatives au présent appel d'offres. La Commission d'appel d'offres a été réunie le 25 septembre 2024 à 16h30 afin de valider les candidatures et prendre connaissance des offres.

Après avoir agréé les candidatures et validé les offres, la Commission a pris connaissance de l'analyse des offres établie par les services, et a décidé :

D'attribuer le marché comme suit :

Marché	Nom du titulaire	Montant maximum de l'accord-cadre € Hors Taxes
Lot 1 : Fourniture et la livraison de gazole sur le site de regroupement technique de la CCFC, lieu dit Agnatello, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO	-SA Canazzi RN 193 20600 - BASTIA - HENRI FERRANDI Parc d'Activité de Purettonne 20290 – BORGIO - Capinielli Produits Pétroliers 29 Avenue du Président Paul Doumer 20220 - L'ILE ROUSSE	190 000,00 €
Lot 2 : Fourniture de carburant (Gasoil, SP 95 et GNR) et lavage des véhicules, paiement par cartes accréditives.	TOTAL MARKETING FRANCE 562 AVENUE DU PARC DE L'ILE 92000 - NANTERRE	10 000,00 €

Ces candidats présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères du règlement de la consultation.

IV – DUREE DU MARCHÉ

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Renouvellement possible trois (3) fois un (1) an.

La reconduction du marché est tacite. Toutefois la CCFC se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, mais dans ce cas, elle prendra une décision expresse de non-reconduction, qu'elle notifiera au(x) titulaire(s) trois mois avant la date d'échéance annuelle du marché.

V – CHOIX DE LA PROCEDURE

La procédure est celle d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique.

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur Francis GIUDICI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les marchés nécessaires avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés avec les candidats qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvocation</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

5. Autorisation de signature du marché d'assurances statutaire des agents.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON

Le marché concerne les prestations de service d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes pour le risque « Assurance Risques Statutaires »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Rappel des faits: La communauté de Communes a lancé un Appel d'offres ouvert en date du 7 août 2024 avec une date limite de remise des offres le 16 septembre 2024 à 12h00.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception d'une réponse relatives au présent appel d'offres.

Candidats	Adresse	Date de réception du pli	Mode de réception du pli
Groupement RELYENS SPS (mandataire)	Route de Creton 18110 - Vasselay	05/09/2024 à 11h27	Electronique

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 septembre 2024 à 16h30 afin d'attribuer le marché.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHE

Prestations de service d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes : Assurance Risques Statutaires

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Prestations de service d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes

III – ECONOMIE GENERALE

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 août 2024.

Le registre des dépôts faisait mention de la réception d'une réponse relative au présent appel d'offres. La Commission d'appel d'offres a été réunie le 25 septembre 2024 à 16h30 afin de valider la candidature et prendre connaissance de l'offre.

Après avoir agréé la candidature et validé l'offre, la Commission a pris connaissance de l'analyse des offres établie par les services, et a décidé :

D'attribuer le marché comme suit :

Marché	Nom du titulaire	Prime annuelle € TTC
Assurance Risques Statutaires	Groupement RELYENS SPS (mandataire) Route de Creton 18110 - Vasselay	78 686,49 (variante n°1)

Ce candidat présente une offre économiquement avantageuse au regard des critères du règlement de la consultation.

IV – DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025. Il pourra y être mis fin par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de six mois avant la date anniversaire de chaque année.

V – CHOIX DE LA PROCEDURE

La procédure est celle d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique Après lecture du rapport de présentation, Monsieur Francis GIUDICI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le groupement de candidats choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvocation</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

➤ Ressources humaines

6. Création d'un emploi non permanent d'instructeur du droit des sols suite à un accroissement temporaire d'activité- Pôle urbanisme (Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Murielle ELEGANTINI à Agnulina

ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au Conseil communautaire que dans le cadre de l'activité du pôle urbanisme, il est nécessaire de prévoir un(e) instructeur(trice) du droit des sols afin de renforcer le service commun et venir en appui des agents permanents du service. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité pour effectuer les missions d'instructeur/trice du droit des sols et venir en appui des agents permanents du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- De créer un (1) emploi non permanent relevant du grade de rédacteur territorial pour effectuer les missions d'instructeur/trice du droit des sols suite à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois, la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 395, majoré 374, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Débats :

-Monsieur Sébastien GUIDICELLI demande si il n'est possible de former quelqu'un en interne.

-Monsieur Guy MOULIN dit que la personne doit être qualifiée car l'instruction des actes d'urbanisme est pointue et les procès coûtent cher aux communes.

-Monsieur Georges MORACCHINI dit que la faculté de Corte ne va pas créer de diplôme spécifique à l'instruction ADS.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

7. Création d'un emploi permanent de chef(fe) de projet pilotage interservices au grade d'attaché territorial principal à temps complet

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que ce point est reporté à une prochaine réunion en raison de son passage préalable en commission finances.

➤ **Demandes de financements**

8. Etude de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Fium'Orbu Castellu et demande de financement.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Murielle ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Le Président expose au Conseil Communautaire :

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Par arrêté n°2B-2022-0426-00004 en date du 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a déterminé le périmètre du SCoT sur le territoire des 13 communes composant la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu (CCFC).

Au regard de l'étendue du territoire communautaire qui recouvre les enjeux de développement et d'aménagement diversifié complémentaires, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été nécessaire.

Parmi ses missions, ce dernier est en charge de l'élaboration des documents relatifs aux différentes consultations et de l'accompagnement de la communauté de communes dans la sélection des candidats ;

Ainsi, ces documents ayant été rendus à la CCFC, les études doivent faire l'objet d'un appel d'offres et d'une demande de financement.

Les missions de cette étude de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du SCoT valant PCAET seront les suivantes :

- Phase 1 : diagnostic territorial, état initial de l'environnement, diagnostic Air Énergie Climat, analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers
- Phase 2 : élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et définition des objectifs Climat Air Énergie
- Phase 3 : élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)
- Phase 4 : évaluation environnementale du projet de SCOT-AEC
- Phase 5 : mise en forme du dossier et arrêt du projet de SCOT-AEC
- Phase 6 : recueil des avis des Personnes Publiques, enquête publique et approbation du SCOT-AEC

La durée de l'étude est estimée à 18 mois.

Le coût de cette étude est évalué à 200 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---|-----------|
| - 60% DGDU (Etat)..... | 120 000 € |
| - 20% Collectivité de Corse (DQ)..... | 40 000€ |
| - 20% Communauté de Communes soit | 40 000€ |

-VU la délibération n°6121 du 08 octobre 2021 de la CCFC engageant la démarche d'un SCoT ;

-VU l'arrêté n°2B-2022-04-26-00004 du 26 avril 2022 du Préfet de Haute Corse arrêtant le périmètre d'élaboration du SCoT aux treize communes composant le territoire de la CCFC ;

-VU la délibération n°3224 du 17 juillet 2024 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

- Approuve le lancement de l'appel d'offres relatif à l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Fium'Orbu Castelli
- Adopte le plan de financement précité ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

9. Demande de financement complémentaire pour les VRD de l'atelier économie circulaire (Modifie et complète la délibération n°5923 du 19/10/2023)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Supplés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Murielle ELEGANTINI à Agnulina

ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Le Président expose au Conseil Communautaire :

Par délibération n°5923 du 19 octobre 2023, la CCFC a déposé une demande de financement auprès de la CDC (dotation quinquennale) pour la réalisation des VRD de l'atelier économie circulaire.

Pour rappel :

Le projet de création du bâtiment a été financé par le programme TEPCV.

L'enveloppe financière était restreinte, seule la création du bâtiment a été prévu au cahier des charges de travaux réalisés.

L'aménagement extérieur du bâtiment devait faire l'objet d'une demande de financement à part entière.

La réalisation des travaux d'aménagement extérieur du bâtiment existant de l'atelier de l'économie circulaire consiste en la création d'une zone de parking, un drainage des eaux pluviales de la parcelle pour éviter toute inondation du bâtiment et la végétalisation partielle des extérieurs.

Liste des travaux à réaliser :

- Démaquisage et décapage
- Terrassements et nivellement de la plateforme
- Création d'un système de drainage des eaux pluviales par la création de : réseaux enterrés, grilles, regards, caniveaux aériens béton.
- Réalisation des murs de clôtures ou de soutènement des terres sur les limites de la parcelle.
- Installation d'un portail d'accès motorisé pilotable à distance largeur 6 m
- Création d'une zone de parking et de retournement en dallage béton armé 400m² sur terre-plein préparé par une couche de forme de matériaux nobles.
- Réalisation d'un éclairage extérieur de la zone par l'installation de candélabres
- Pose d'un grillage rigide hauteur 1.20 m sur les murs de clôture
- Végétalisation des limites séparatives par la plantation d'une haie et la création de jardinières.
- Réalisation d'une signalisation sur le parking avec la création d'une place PMR

Le coût de ces travaux avait été évalué par l'AMO à 184 000 €HT.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre a été évalué à 15 000€HT.

Le coût total de l'opération estimé par l'AMO s'élevait à 199 000€HT

Rappel du plan de financement voté par la CCFC :

- 70% Collectivité de Corse (DQ)..... 139 300€
- 30% Communauté de Communes soit 59 700€

La collectivité de Corse a accordé ce financement par arrêté n° 2024-09-05812 du 13 juillet 2024. Les estimations de travaux issus de l'étude de maîtrise d'œuvre s'avèrent plus élevé que l'estimation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de minimiser la part d'autofinancement de la CCFC, l'Etat (DETR) peut être sollicité pour financer le surcoût relatif à ces travaux

Ainsi, il conviendrait de demander un financement complémentaire à l'Etat (DETR) pour la part des travaux évoqués ci-dessus à hauteur de 80%.

Le coût total des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre s'élève à 331 670 €HT

Le plan de financement est modifié comme suit :

-42% Collectivité de Corse (DQ).....	139 300€
-38% Etat (DETR).....	126 036 €
-20% Communauté de Communes soit	66 334€

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

-Adopte le plan de financement modifié précité ;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Débats :

-Monsieur Ghjuvan Santu LE MAO demande pourquoi les VRD n'ont pas été réélisés au moment des travaux de l'atelier.

-Monsieur Philippe VITTORI répond que les VRD n'étaient pas compris dans le financement de l'atelier.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

10. Demande de financement OTi pour l'opération « RDV en Corse orientale »

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Le Président expose au Conseil Communautaire :

L'Office du tourisme intercommunal souhaite renouveler l'opération « RDV en Corse orientale » pour l'année 2025 :

Il s'agit d'une opération qui consiste à organiser sur le territoire de la Corse Orientale - Fium'Orbu Castellu un événement culturel programmé sur plusieurs jours en mai 2025 se réalisant par un grand nombre de visites thématiques visant à faire découvrir aux visiteurs et aux résidents, des lieux, des villages, le savoir-faire des artisans et des producteurs ou encore la richesse culturelle et patrimoniale de la microrégion sans oublier les activités de sport et loisirs encadrées par des professionnels :

- Visites guidées des villages
- Visites guidées des ateliers de production et d'artisanat
- Randonnées pédestres
- Visites culturelles et patrimoniales
- Découvertes de la nature
- Animations artistiques et culturelles

Le budget nécessaire à cette opération est évalué à 6 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 30% ATC (Agence du Tourisme de la Corse) soit 1 800 €
- 70% OTi soit 4 200€

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'opération « RDV en Corse orientale » pour l'année 2025 par l'Office du Tourisme Intercommunal (OTi)
- Adopte le plan de financement précité ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	19
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

11. Demande de financement OTi pour l'opération « Natura e scontri » 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Murielle ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Le Président expose au Conseil Communautaire :

L'Office du tourisme intercommunal souhaite renouveler l'opération « Natura e scontri » pour l'année 2025 :

Il s'agit d'une opération qui consiste à organiser sur le territoire de la Corse Orientale - Fium'Orbu Castellu un événement culturel et artistique programmé en quatre temps sur l'année 2025 : hiver, printemps, été, automne.

L'ensemble de l'opération Natura & Scontri s'inscrit dans une démarche de tourisme durable et immersif, afin de faire découvrir aux visiteurs et aux résidents, la démarche de l'écotourisme à travers des lieux, des villages, le savoir-faire des artisans et des producteurs, ou encore la richesse culturelle et patrimoniale de la microrégion sans oublier les activités respectueuses de l'environnement encadrées par des professionnels :

- Visites guidées des villages pour sensibiliser à la culture et au patrimoine local
- Rencontre avec les artisans et les producteurs
- Valorisation de la langue Corse
- Sensibilisation à la démarche d'un tourisme durable et résilient
- Valorisation des partenaires écotourisme
- Mise en lumière des acteurs engagés pour le développement durable du territoire • Animations artistiques et culturelles
- Soutenir et renforcer le circuit-court

Selon le programme suivant :

- Événement 1 : programmé en février autour d'activités écotouristiques, il s'agit de la mise en valeur des pratiques et des savoir-faire sur la saison d'hiver ;
- Événement 2 : programmé en avril autour d'excursions printanières et de découvertes agricoles, gastronomiques sur la saison du printemps ;
- Événement 3 : programmé sur une semaine au mois de juin se réalisant par l'exploration des multiples paysages et des acteurs du territoire ;
- Événement 4 : programmé au mois d'octobre lors des vacances de la Toussaint sur la thématique de l'œnotourisme durable.

Le budget nécessaire à cette opération est évalué à 6 000 €TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 30% ATC (Agence du Tourisme de la Corse) soit 1 800 €
- 70% OTi soit 4 200€

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

- Approuve** le renouvellement de l'opération « Natura e scontri » pour l'année 2025 par l'Office du Tourisme Intercommunal (OTi)
- Adopte** le plan de financement précité ;
- Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Autorise** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	19
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

12. Engagement de la communauté de communes dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) basé sur le programme Territoires engagés dans la transition écologique (TETE).

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Au travers des différentes actions menées sur son territoire, la communauté de communes s'engage pour la transition écologique du territoire : gestion et prévention des déchets,

écotourisme, OPAH-RU, projet alimentaire territorial, service de location longue durée de VAE, prévention incendie, plan de déplacement de mobilité simplifié etc.

Afin de renforcer cette dynamique, la communauté de communes souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition TETE.

Le COT est organisé en deux phases distinctes :

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité de :

- Organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- Faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire)
- Compléter ses diagnostics territoriaux
- Bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'ADEME accorderait à la communauté de communes une enveloppe de 250 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide variable selon l'atteinte d'objectifs fixés en phase 1 de 175 000 € en phase 2).

Pour la communauté de communes Fium'Orbu Castellu, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire pour :

- Réaliser un diagnostic approfondi de son état d'avancement sur les grandes thématiques de la transition écologique
- Construire une stratégie globale de planification écologique au service du territoire et de ses habitants
- Permettre d'amplifier les actions engagées
- Renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'engagement de la CC Fium'Orbu Castellu dans cette démarche et à autoriser le Président ou ses représentant-e-s à signer la convention afférente.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du Président,

- **Valide** l'engagement de la communauté de communes Fium'Orbu dans la démarche de Contrat d'Objectif Territorial (COT) basé sur le programme Territoires engagés dans la transition écologique (TETE).
- **Autorise** Monsieur le Président ou ses représentant-e-s à signer la convention, et tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.

- **Autorise** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	19
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0
<u>Date de la reconvoction</u>	
25 septembre 2024	
<u>Date d'affichage</u>	
1 ^{er} octobre 2024	

➤ Informations aux membres du Conseil

FINANCES/FISCALITE :

- Fixer la date de la prochaine commission finances (Etude du budget de fonctionnement du pôle culture/préparation du DOB)

POLE CULTURE :

- Point sur les travaux en cours
- Budget de fonctionnement
- COPIL à fixer en 2 parties : 1^e partie avec institutionnels et 2^e partie avec asso)

DECHETS :

- Relevé de décisions : attribution du marché traitement déchets des déchetteries
- Point RS
- Point déchetterie contrôle DREAL
- Point dépôt Agnatellu diagnostic Apave
- Point collecte déchets saison estivale

MOBILITE :

- Rappel du copil Plan de déplacement de mobilité simplifié (PDMS) du vendredi 20/09 10h LINARI 1er étage

COT

- - Engagement dans la démarche « territoire engagé dans la transition écologique »

PAT/LEADER :

- Prise en charge par la CAPI (en cours validation) d'une étude de faisabilité pour la création d'un magasin de producteurs.

PISCINE :

- Point sur le fonctionnement de la piscine

Ont signé les membres ayant assisté :

  
   
  
